



**Procès-verbal du Conseil d'Administration
de l'Association Nationale des Retraités de la Police
(A.N.R.P.)**

Jeudi 8 juin 2023 - Erstein

Le jeudi 8 juin 2023, à 14h37, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.N.R.P., les membres de l'Association Nationale des Retraités de la Police se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation du Président national, à l'Hôtel Crystal, Salle Crystal, 41-43 avenue de la gare, 67150 Erstein.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

DAHLEM Roland
DECHASSAT Daniel
FIGUEREDO Jean
FREMINET Gérard
GASSERT Jacques
IMHOFF Bernard
LEHMANN Daniel
LUTZ Albert
MANTE Jean-Claude
MONTROYA Francis
NAHON Roger
NOIRIEL Christian
SIMON Marie-Dominique
STRAVOPODIS Marc
VARLET Jean-Marc

Les administrateurs excusés (avec remise d'un pouvoir)

BENITEZ Pascal
BERGA Michel
GROUBER Michel

Les administrateurs excusés (sans remise d'un pouvoir)

BRUNO Michel
HURTEAUX Alexandre

Les membres de la Commission de Contrôle Financier (sans droit de vote)

DUBOIS Jean
SIMON Marie-Dominique

Les membres actifs (sans droit de vote)

BACHER Etienne
BARDIN Serge

Les membres actifs excusés (sans droit de vote)

BALAUD Joël

L'ordre du jour est rappelé :

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et Secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal antérieur du 5 mai 2022
- 3) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication par le Président National
- 4) Rapport du Trésorier par Christian NOIRIEL
- 5) Rapport de la CCF par Etienne BACHER et Jean DUBOIS
- 6) Débat, et vote sur les rapports
- 7) Approbation des comptes (exercice 2022) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2024
- 8) Election des 6 membres du Bureau National (postes obligatoires : Président National, Vice-Président National, Trésorier National, Chargé de la communication)
- 9) Questions diverses

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et Secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration était présidé par Monsieur Jacques GASSERT, il était assisté d'une Secrétaire de séance, Madame Gaëlle PASSERIEUX, responsable administrative et comptable de l'association.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h37

Le Président indique que les points 3 à 6 ont déjà été abordés en AGO et propose donc de traiter les points restants 2, 8 et 9.

Le Président précise que l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de l'AGO ont été mis à disposition sur le site de l'ANRP www.anrp.fr dans l'espace membre / rubrique « Documents utiles ». Ces documents figurent en annexe du présent procès-verbal (PV du 5 mai 2022).

Le Président met à la disposition des membres du Conseil d'Administration :

- La feuille de présence certifiée exacte
- Les pouvoirs des personnes représentées
- Les procès-verbaux des derniers CA
- Les comptes de l'exercice 2022
- Les rapports et annexes de l'exercice 2022

- 2) Approbation du procès-verbal antérieur du 5 mai 2022.

Le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 mai 2022 à l'Hôtel Novotel Centre Halles, 4 Quai Kléber, 67000 Strasbourg, a été diffusé aux participants via le site internet. **Il est approuvé à l'unanimité.**

- 3) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication

Compte-rendu de l'AGO du 8 juin 2023 :

Le Président présente un bilan des activités, des œuvres sociales, de l'organisation, la presse et la communication de l'association.

Il commence par faire un point sur les dossiers en cours :

Vente du Centre Georges Brunelin St-Laurent-de-Neste : Un compromis de vente avait été signé le 22 janvier 2023 avec la société CASA CAPITAL, En avril dernier, suite aux difficultés vécues par ISRAEL, la Société Casa Capital a stoppé tous ses investissements en France. Suite à ce désistement, il a été décidé de renoncer à poursuivre l'acheteur pour obtenir un dédommagement, démarches trop longues et trop coûteuses pour un résultat voué à l'échec. L'A.N.R.P. a saisi son Avocat pour étude des éventuelles suites à donner à cette rupture, par l'acheteur, des engagements signés pris dans le compromis de vente.

Locaux parisiens : les bureaux de l'A.N.R.P. ont été installés dans le local du RDC, afin de permettre de libérer les appartements du 2^e étage en vue de leur location. L'appartement du 2^e étage droite a été rénové, et des travaux électriques de mise aux normes ont été réalisés dans l'appartement du 2^e étage gauche afin de permettre de le raccorder au réseau électrique. Il faudra par la suite prévoir une rénovation complète. Afin que ces appartements puissent être mis en location, il faudra réviser les statuts afin que l'activité de location apparaisse dans l'objet social de l'association, une AGE sera organisée à ce sujet. Des contacts ont été pris avec le service du logement du Ministère de l'intérieur afin de connaître la procédure pour leur proposer ces locations.

Le Président détaille ensuite la partie œuvres sociales et indique qu'en 2022 10 familles ont pu bénéficier du Secours Décès et indique que 3562 bons de soutien ont été vendus au profit de la Caisse de Solidarité et ont permis d'offrir lors de la dernière Tombola : 3 séjours d'une semaine dans un centre de la Fondation Jean Moulin, 1 tablette tactile, 5 chèques multi-enseignes d'une valeur de 50 EUR, 1 abonnement à une revue papier, et 1 livre offert par l'auteur Jack Narval.

Concernant la Presse et la Communication de l'association :

La revue Informations Police a été diffusée chaque trimestre à 4200 exemplaires auprès de de ses adhérents, commissariats de police, compagnies de CRS, antennes de police municipale et partenaires.

La lettre d'information des retraités du Ministère de l'Intérieur « Actu'Retraite » a cette année encore, publié un article sur l'A.N.R.P.

Le site, le blog et les réseaux sociaux de l'A.N.R.P. continuent à donner de la visibilité à l'association, et permettent de se faire connaître auprès d'autres associations et institutions et obtenir ainsi quelques nouveaux adhérents.

L'A.N.R.P. a pu organiser quelques évènements en 2022 : galette des rois de la Section Grand-Est, Goûter de la Section Paris/IDF, le Président salue l'intervention du Commandant divisionnaire honoraire Frédéric SEGUY venu présenter un état de la question sécuritaire en région parisienne, et le Repas annuel de la PJ de Strasbourg.

L'A.N.R.P. a également été invitée à participer à plusieurs manifestations : Cérémonie vœux de compagnies de CRS, Directions Zonales, Assemblée Générale d'Orphéopolis, Congrès du SNPPS, Cérémonie de St Martin.

Concernant les partenariats de voyages signés avec Azureva, Miléade, Partir, Vacances Passion, le Président souligne qu'il y a très peu d'inscriptions des adhérents.

4) Rapport financier du Trésorier national

Compte-rendu de l'AGO du 8 juin 2023 :

Le Président donne la parole au Trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2022.

Il présente le bilan pour l'exercice 2022
Total du Bilan : 1 242 374 EUR
Produits d'exploitation : 56 008 EUR
Résultat net : - 178 197 EUR

Il résume les faits marquants de l'année en détaillant l'ensemble des recettes et des dépenses, les biens immobiliers et fait un point sur la trésorerie de l'association. Il précise que les recettes ont subi une chute moins importante en 2022 soit 4.40% contre 10 à 12% ces dernières années, les charges d'exploitation (regroupant l'ensemble des dépenses de l'année) ont subi une augmentation de 5.09%, les postes principaux des charges sont les frais de personnel et la confection et diffusion de la revue, postes incompressibles en l'état, une autre charge importante est la taxe foncière de l'ancien centre de vacances de St-Laurent-de-Neste, la vente de ce bien n'ayant abouti, l'A.N.R.P. devra continuer à supporter cette charge, il est donc urgent de se débarrasser de ce bien.

Il présente ensuite les recettes et dépenses effectuées sur le compte de solidarité pour venir en aide aux adhérents et à leur famille ou pour leur offrir des cadeaux dans le cadre de la Tombola ou des fêtes de fin d'année.

Il indique que d'importants travaux ont été entrepris au siège parisien de l'A.N.R.P. pour permettre au personnel d'intégrer les locaux du RDC et pour aménager les locaux du 2^e étage en vue de locations futures. Ces dépenses sont un investissement qui permettra d'encaisser quelques recettes supplémentaires.

Compte tenu de la situation financière de l'association et de ses pertes annuelles, il conclut en indiquant que l'association peut poursuivre son activité dans les mêmes conditions de fonctionnement pendant une durée de 5 ans. Il faudra dans 2 ou 3 ans décider des mesures à prendre pour que l'association puisse faire face à ses obligations financières.

Il termine en adressant un hommage appuyé au Président et aux membres du Bureau National pour leur dévouement sans faille, et leur souci de préserver les intérêts de l'A.N.R.P. dans un contexte particulièrement difficile, et remercie également les secrétaires pour leur grand professionnalisme, leur disponibilité sans faille et leur état d'esprit remarquable.

5) Rapport d'information de la C.C.F.

Compte-rendu de l'AGO du 8 juin 2023 :

Le Président donne la parole aux membres de la Commission de Contrôle Financier.

Avant d'entrer dans les détails du rapport, Monsieur DUBOIS rappelle le rôle de la Commission de Contrôle Financier et le contexte de la précédente AGO qui s'est tenue le 5 mai 2022 à Strasbourg, au cours de laquelle les comptes 2021 ont été présentés et approuvés.

Il précise qu'à la demande de la C.C.F., la vérification des comptes s'est déroulée à distance : tous les documents ou renseignements nécessaires pour mener à bien leur mission ont été transmis par mail. Il félicite la société Grégoire et Associés pour la tenue de la comptabilité et remercie les membres du bureau parisien pour leur diligence à remettre les documents sollicités et pour les réponses apportées.

L'ensemble des vérifications et contrôles permettent d'attester que les comptes sont tenus conformément aux règles et principes comptables en vigueur, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Il indique que le résultat d'exploitation négatif s'accroît encore, et constate que le CA est en diminution de 4.40 %. Les charges inhérentes au bon fonctionnement de l'association ne semblent pas être compressibles et leur augmentation normale n'appelle pas de remarques particulières.

Il s'interroge sur la solution extrême de réduire les coûts en supprimant la fabrication et l'envoi de la revue. La propriété de St-Laurent grève aussi les finances de l'association.

Au regard des liquidités et du patrimoine de l'association, en l'état actuel, il confirme que l'A.N.R.P. dispose de quelques années devant elle avant de devoir envisager sa dissolution.

Il conclut en rendant un hommage particulier au Président qui ne renouvelle pas son mandat, pour le dévouement dont il a fait preuve et le remercie vivement ainsi que les membres du Bureau, le Secrétariat pour la rigueur qu'ils manifestent dans la gestion de l'A.N.R.P.

Les membres de la C.C.F. attestent, une fois encore la sincérité et la fidélité des comptes présentés et appellent l'assemblée à délivrer quitus au bureau sortant, sans la moindre réserve, pour les comptes de l'exercice 2022.

L'assemblée générale, après la lecture du rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2022, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

6) Débat, et vote sur les rapports

Compte- rendu de l'AGO du 5 juin 2023 :

L'assemblée donne quitus au bureau sortant pour sa gestion de 2022, à l'unanimité.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

7) Approbation des comptes (exercice 2022) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2024

Compte- rendu de l'AGO du 5 juin 2023 :

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Conformément aux statuts, le Président propose de ne pas changer le taux de la cotisation annuel est de fixer le taux de la cotisation 2024 à 45 euros et 25 euros pour les veuves et les veufs :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8) Election des membres du Bureau National

Lors de l'AGO du 8 juin 2023, 19 administrateurs ont été élus, le Conseil d'Administration est donc composé de 17 membres actifs et 2 membres amis :

Monsieur Pascal BENITEZ
Monsieur Michel BERGA
Monsieur Michel BRUNO
Monsieur Roland DAHLEM
Monsieur Daniel DECHASSAT
Monsieur Jean FIGUEREDO
Monsieur Gérard FREMINET
Monsieur Jacques GASSERT
Monsieur Michel GROUBER
Monsieur Alexandre HURTEAUX
Monsieur Bernard IMHOFF
Monsieur Daniel LEHMANN
Monsieur Albert LUTZ
Monsieur Jean-Claude MANTE
Monsieur Francis MONTTOYA
Monsieur Roger NAHON
Monsieur Christian NOIRIEL
Monsieur Marc STRAVOPODIS
Monsieur Jean-Marc VARLET

Le Président présente les candidatures des membres du Conseil d'Administration absents et souhaitant renouveler leur mandat au Bureau National :

Monsieur Pascal BENITEZ

Le Conseil d'Administration approuve cette candidature à l'unanimité

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration présents de présenter oralement leur candidature au Bureau National.

Monsieur Roland DAHLEM
Monsieur Daniel DECHASSAT
Monsieur Gérard FREMINET
Monsieur Jacques GASSERT
Monsieur Francis MONTTOYA
Monsieur Christian NOIRIEL
Monsieur Marc STRAVOPODIS

Le Conseil d'Administration approuve ces candidatures en qualité de membre du Bureau National à l'unanimité

Les membres du Bureau National demandent une suspension de séance pour se réunir.

Suspension de séance à 15h15

Reprise de séance à 15h56

Après délibération, les membres du Bureau National informent les participants qu'il n'y a pas de candidature ferme et immédiate à ce jour aux postes de Président et de Vice-président national. Les membres du Bureau National souhaitent se donner un temps de réflexion jusqu'au 30 septembre 2023 pour trouver une solution de fonctionnement pérenne.

Les statuts de l'A.N.R.P. ne prévoient pas le cas de figure de postes obligatoires vacants au Bureau National. Par conséquent, le Bureau National nomme Monsieur Marc STRAVOPODIS, qui l'accepte, en qualité d'administrateur provisoire de l'A.N.R.P. pour une période provisoire expirant au plus tard le 30 septembre 2023.

Cette décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

9) Questions diverses

Pas de question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Erstein, le 8 juin 2023

Le Président de séance



Jacques GSSERT
Membre du Bureau National

La Secrétaire de séance



Gaëlle PASSERIEUX
Responsable administrative
et Comptable

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 8 juin 2023
Erstein

ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE
26 rue Sainte-Félicité
75015 PARIS